

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2008 À 14 H

Cette séance extraordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, MOLLINÉ, CHARLESWORTH, Messieurs MINEUR, ROCHE, BARDE, TIRARD-BOIS, GIRON, BARTAL et BIOT.

Excusées : Mesdames DE LA IGLESIA, ARSIGNY, DUCHESNE, Messieurs CHRISTOFLOUR et SANDEAU.

Monsieur SANDEAU a donné procuration à Monsieur ROCHE et Madame ARSIGNY a donné procuration à Monsieur TIRARD-BOIS.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

### DELIBERATION AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU GROUPE SCOLAIRE :

Madame le Maire indique que compte tenu de la mise en application de la semaine de 4 jours à l'école maternelle et primaire, l'organisation du temps de travail des agents du groupe scolaire a été modifiée. En accord avec le personnel concerné, il a été décidé d'inclure dans le temps de travail annuel de ces agents, les heures effectuées en heures complémentaires (ménage pendant les vacances, bus et garderie). Ainsi le temps de travail des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe du groupe scolaire serait modifié ainsi :

- agents de la cantine : de 18 h 00 à 20 h 30
- agents de l'école : de 19 h 23 à 23 h 00.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et demande que cette proposition soit soumise au comité technique paritaire.

### DELIBERATION CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu d'effectuer les travaux de mise aux normes et d'aménagement de la salle polyvalente. Elle donne les coordonnées et les références des quatre architectes ayant répondu à la demande de candidature : Monsieur Didier GRIFFOUL, Eurl Agence d'architecture DELAGE-PEYTUREAU, Monsieur Dominique ROUSSET, Madame Patricia BOURDON. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'agence d'architecture DELAGE-PEYTUREAU pour assurer la maîtrise d'œuvre de la mise aux normes et l'aménagement de la salle polyvalente.

### DELIBERATION DETERMINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de déterminer une enveloppe financière pour mener à bien le projet de mise aux normes et aménagement de la salle polyvalente. Cette somme devra comprendre l'ensemble des coûts relatifs à cette opération : maîtrise d'œuvre, travaux, assurance dommage-ouvrage, csps... Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'enveloppe financière à 250.000 €TTC (deux cent cinquante mille euros).

### ETUDE DE LA CARTE COMMUNALE :

La communauté de communes a prévu une réunion très prochainement pour la révision de la carte communale. Madame le Maire ainsi que Messieurs MINEUR et ROCHE ont étudié ce dossier et propose d'inclure dans la nouvelle carte communale tous les terrains ayant fait l'objet d'une doléance suite à l'approbation du Préfet du premier document d'urbanisme.

Fin de la séance à 15 h 30.